



Entrepreneur général (H/F/X)

Construction - Travaux

Chef d'entreprise

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous en connaissez un rayon en termes de construction ? Vous avez bâti votre savoir-faire sur les chantiers ? Vous êtes un leader et souhaitez être le ciment qui lie tous les éléments d'une entreprise de construction ? Pourquoi ne pas vous spécialiser dans la gestion globale et pluridisciplinaire avec cette formation d'une année ?

L'Entrepreneur général et l'Entrepreneuse générale sont les gérants d'une entreprise de construction spécialisée dans plusieurs domaines. Ils construisent et rénovent, font construire ou rénover des bâtiments et maisons en assurant l'entièreté des travaux, des projets à la réception des travaux. Construction gros-œuvre, charpente, toit, menuiserie, carrelage, peinture, ils coordonnent et supervisent les activités de plusieurs corps de métiers au sein de la même entreprise de construction. Ils ont une excellente connaissance des plans et des cahiers des charges et veillent au bon respect des travaux. Les Entrepreneurs généraux gèrent aussi les différents volets de l'entreprise comme la gestion et l'analyse de projets, la gestion comptable et commerciale, le suivi administratif et social.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Entrepreneur général :

Analyser un projet de construction : vous apprenez à analyser les différents documents repris dans le projet : les plans, les cahiers des charges, les métrés... Vous vérifiez si l'exécution de la construction est réalisable et faisable par l'entreprise. Vous analysez les différentes techniques et méthodes à utiliser pour la construction du projet. Vous gérez les relations avec la clientèle mais aussi les fournisseurs.

Etablir un métré : vous apprenez à réaliser un métré, sur base des plans ou sur place. Vous établissez les quantités de matériaux mais aussi le temps de travail nécessaires pour chaque tâche de construction. Vous repérez les points de difficultés du projet de construction sur base de ce métré.

Etablir une offre de prix : grâce au métré et aux plans, vous déterminez le prix de revient des différentes tâches. Vous comptez les matériaux mais aussi la main d'œuvre et le matériel nécessaire. Vous estimez le coût des travaux par tâche mais aussi pour le projet dans sa globalité. Vous apprenez à établir une offre de prix sur base des différents éléments à prendre en compte. Vous déterminez les conditions de vente, le prix et enfin, vous formalisez la vente et les commandes avec un contrat.

Préparer et suivre un chantier : vous apprenez à planifier les différentes tâches et interventions de votre société mais aussi des différents sous-traitants qui interviennent sur le chantier. Vous organisez la gestion opérationnelle du chantier, vous supervisez les principales opérations de construction. Vous veillez au bon déroulement du chantier ainsi qu'à son approvisionnement en matériaux et matériel. Vous vérifiez que les normes de sécurité sont bien respectées.

Suivre et contrôler la gestion du chantier : vous apprenez à établir un échéancier de la facturation des travaux, vous assurez les achats quotidiens nécessaires au chantier. Vous préparez tous les documents liés à la facturation, aux créances mais aussi à l'état d'avancement du chantier. Vous vérifiez la gestion comptable du projet.

Assurer le suivi administratif du chantier : vous assurez le contrôle de conformité du chantier en vérifiant la qualité des travaux effectués par vos équipes mais aussi les sous-traitants engagés. Vous assurez la réception des travaux et évaluez les écarts entre les données théoriques et concrètes de la construction. Vous clôturez le chantier et assurez la gestion des documents administratifs jusqu'à l'archivage.

L'Entrepreneur général et l'Entrepreneuse générale exercent des fonctions globales et générales lors du projet de construction. Ils peuvent être assimilés à des gestionnaires ou des conducteurs de chantier.

Alors si cette formation « clé sur porte » vous intéresse, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui la propose afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 250h réparties sur l'année de formation ; non-rémunérées.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Étendre ses activités initiales d'entrepreneur / entrepreneuse

Gestionnaire de chantier, Conducteur / Conductrice de chantier pour une société de construction

Métreur-deviseur / Métreuse-deviseuse pour une société de construction

Consultant indépendant / Consultante indépendante

Débouché(s) future(s) formation(s)

Spécialisation dans le domaine de la construction

Formations continues en gestion d'entreprise et gestion d'équipe

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Formation courte Contact client Travail en équipe ou en autonomie

Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

L'Entrepreneur général et l'Entrepreneuse générale doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, propriétaires, architectes, promoteurs immobiliers, personnel, fournisseurs... Vous coordonnez et supervisez différentes personnes au quotidien.

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des projets de construction et de rénovations, il faut donc informer et tenter de convaincre les commanditaires.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, vos horaires sont parfois variables en fonction de la charge de travail. Vous alternez entre le bureau d'étude à l'entreprise et les visites sur chantiers ce qui engendre des déplacements. Vous coordonnez les équipes et les sous-traitants. Vous êtes attentifs aux délais de livraison des travaux tout en étant conciliant.

Rigueur et discipline : vous construisez ou rénovez des bâtiments de A à Z. Vous veillez donc à ce que votre travail soit irréprochable et respecte bien les plans et le cahier des charges. Vous veillez à la gestion rigoureuse des chantiers mais aussi de l'entreprise.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers. Vous maîtrisez les connaissances techniques mais aussi administratives liées au secteur.

Programme

1ère année :

K90/5 Assurances-droits et obligations des ent. - agréments (8h)

K90/5 Analyse technique et offre de prix (32h)

K90/5 BIM approfondissement (16h)

K90/5 Trav. et techniques spécifiques-démolition-transf. gros-oeuvre (16h)

K90/5 Gestion des affaires (28h)

K90/5 Gestion de l'exécution technique du chantier (32h)

K90/5 Marchés publics (20h)

K90/5 Noeuds constructifs (8h)

K90/5 Préfabrication (8h)

K90/5 Qualité - sécurité (8h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE/\)](https://constructiv.be/fr-BE/) (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'admission particulières : Entrepreneur général

Sont admis à la formation, les détenteurs :

d'un diplôme de formation chef d'entreprise IFAPME prouvant les connaissances de gestion de base et la compétence professionnelle pour l'exercice de l'une des activités visées à l'article 1er, 1^o et 2^o de l'Arrêté qui pour rappel sont : les activités du gros-œuvre ou les activités du plafonnage, du cimentage et de la pose des chapes, ou les activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle, ou les activités de la toiture et de l'étanchéité, ou les activités de la menuiserie et de la vitrerie ou les activités de la finition, notamment des travaux de peinture, de tapisserie et de placement au sol des couvertures souples, ou les activités de l'installation de chauffage central, de climatisation, du gaz et du sanitaire, ou les activités de l'électrotechnique.

d'un diplôme de formation coordination et encadrement IFAPME "[Métreur-deviseur à orientation PEB \(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/metreur-deviseur-orientation-peb\)](https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/metreur-deviseur-orientation-peb)" et "[Gestionnaire de chantier \(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier\)](https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier)"

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Liège - Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 00

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 9h à 20h

Le vendredi : de 9h à 12h et par téléphone de 13h30 à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

fce.liege@centreifapme.be

/

lhv@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.